



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUIN 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle des Œuvres post scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 26 mai 2021.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle (s'est absentée au cours de la lecture du point n°2021-04-23, est revenue avant le vote du point n°2021-04-24), M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne (s'est absentée au cours de la lecture du point n°2021-04-15, est revenue avant le vote du point n°2021-04-17), M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre et Mme DROUIN Patricia, Adjoints.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, M. GERBAUD Stéphane, Mme SÉGUY Geneviève, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique (a quitté la séance au début de la lecture du point n°2021-04-11, est revenue après le vote), Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme QUINIOU Manon a donné pouvoir à M. BOUILLAUD Stéphane, Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à Mme CHAMPARNAUD Catherine et M. MÉTAY Pierre-André a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

M. PÉTORIN Jean-Pierre.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant les décisions prises par le maire par délégation :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n° 328 située rue Johan-Rabateau :

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal la parcelle cadastrée section AK n°328.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant la cession de la parcelle cadastrée section AK n°328 :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section AK n°328, située rue Jehan-Rabateau, d'une superficie de 426 m² au profit de M. Joseph LETEAU, pour la construction de son habitation au prix de 50 € le m², soit 21 300 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant l'acquisition des lots de propriété 23 à 28 de la parcelle cadastrée BV n° 535 située centre commercial des Moulins Liot :

- **APPROUVE** l'acquisition des lots 23 à 28 de la parcelle cadastrée section BV n°535, située avenue du Président Georges-Pompidou, auprès de l'indivision SACQUEPEE, au prix de 95 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de la Ville.

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant les travaux pour la création d'un éclairage public situé plaine des sports André-Forens :

- **APPROUVE** les travaux de création d'éclairage public sur le parking de la plaine des sports et sur le cheminement piétonnier, réalisés par le SyDEV pour un montant de 12 324 € à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** la convention n°2021.ECL0306 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage Plaine des sports à intervenir avec le SyDEV ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant les travaux pour le renouvellement de l'éclairage public et l'effacement de réseau rue du Gaingalet :

- **APPROUVE** les travaux de réfection de l'éclairage de la rue du Gaingalet face au parvis du collège Tiraqueau réalisés par le SyDEV pour un montant de 77 371 € à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** les travaux d'effacement du réseau télécom, situés dans l'emprise du nouveau giratoire, réalisés par le SyDEV pour un montant de 19 237 € à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** les conventions n°2021.ECL0305 et n°2021.EFF0025 relatives aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage et d'effacement de réseau pour l'aménagement des abords du collège Tiraqueau rue du Gaingalet, à intervenir avec le SyDEV ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant la convention de partenariat et de délégation entre la Ville et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la rénovation et la restructuration de l'école Bouron-Massé :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de délégation relative à la rénovation de l'école Bouron-massé et l'implantation d'un accueil de loisirs sans hébergement à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, jointe en annexe de la présente délibération ; -**AUTORISE** Mme Ghislaine LEGERON, première Adjointe au Maire, à signer, par délégation, ladite convention.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant le programme de travaux pour la rénovation et la restructuration de l'école Bouron-Massé :

- **APPROUVE** le programme de rénovation et de restructuration de l'école Bouron-Massé, ci-annexé, en y intégrant l'implantation d'un accueil de loisirs d'une capacité de 62 places, à savoir :
 - Rénovation et restructuration de l'école Bouron-Massé avec intégration d'un accueil de loisirs ;
 - Redistribution fonctionnelle du bâtiment ;
 - Amélioration des performances énergétiques :
Remplacement des ouvrants existants,
Isolation des murs et plafonds,
Changement de la ventilation ;
 - Désamiantage ;
 - Remise à niveau de l'éclairage par des LED ;
 - Changement des sols ;
 - Peinture ;
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes, honoraires	360 541 €	Etat	600 000 €
Travaux	2 529 888 €	Région	213 000 €
		Département	300 000 €
		CAF	37 500 €
		Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée	700 000 €
		Ville	1 039 929 €
TOTAL	2 890 429 €	TOTAL	2 890 429 €

-**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et autorise M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche en ce sens, y compris au nom et pour le compte de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce programme.

Adopté à l'unanimité - 9 abstentions

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD, Mme SÉGUY, Mme VERHAEGHE-GRILLO et M. BERTIN.

Concernant l'instauration du dispositif « Petits déjeuners » à titre expérimental :

- **DECIDE** d'expérimenter le dispositif « Petits déjeuners » du 14 juin au 2 juillet 2021, au sein des écoles situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, à savoir les écoles élémentaires Bouron-Massé et Jacobins ; -**SOLLICITE** une contribution calculée sur la base forfaitaire d'1,30 € / par élève auprès du Ministère de l'éducation nationale ;
- **APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à intervenir avec le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, représentée par le directeur académique de l'éducation nationale de la Vendée, annexée à la présente ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Concernant les démarches en ligne pour les services scolaires et périscolaires :

- **ADOPTE** le règlement intérieur relatif aux modalités de pré-inscription scolaire, d'inscription, de fonctionnement et de facturation des services scolaires et périscolaires, annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

Concernant la gestion du centre de vaccination Sud-Vendée :

- **VALIDE** la convention de partenariat pour la gestion du centre de vaccination Sud-Vendée ci-annexée entre les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et de La Châtaigneraie ainsi qu'avec la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'instauration d'un règlement pour l'affichage temporaire sur des banderoles :

- **APPROUVE** le règlement d'affichage des banderoles sur les dispositifs dédiés à cet effet, par la Ville de Fontenay-le-Comte en entrée de ville ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant les taux pour la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année civile 2022 :

- **APPROUVE** les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables en 2022 suivant le tableau ci-dessous :

Catégories de supports taxés	Tarif TLPE 2022 (en €/m ² , arrondis au 10 ^{ème} près d'euro)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	16,20
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	32,40
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	48,60
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques, d'une superficie supérieure à 50 m ²	97,20
Dispositifs affichant des publicités non commerciales ou des spectacles	Exonération
Enseignes < ou égal à 7 m ²	
Enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ²	15,10
Enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et < ou égal à 12 m ² tarif de base	
Enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m ² et < ou égal à 20 m ²	15,10
Enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m ² et < ou égal à 50 m ²	20,20
Enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m ²	30,40

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions sur projets aux associations :

- **ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association OSE d'un montant de 5 000 € ;
-**ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association Atelier théâtre de la Lorgnette d'un montant de 3000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'association départementale vendéenne des restos du Cœur – Les relais du Cœur :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
Mme CHEVALLIER Janique	29/10/2020	1 rue Emile Boutin	Façade, toiture, zinguerie, menuiseries	77 550,48 €	4 000 €
SCI La Tour	07/04/2021	7 petite rue	Toiture, zinguerie	35 688,26 €	4 000 €
M. BOURGOIN Didier	22/03/2021	25 rue Rabelais	Toiture, zinguerie	54 886,52 €	2 000 €
M. LEVESQUE Dominique	01/04/2021	10 rue de la République	Toiture, zinguerie	11 169,64 €	2 000 €
Mme THOMAS Hélène	15/04/2021	20 rue Nicolas Rapin	Toiture, zinguerie	15 758,92 €	4 000 €
Mme PORTEBOIS Danielle	23/03/2021	5 rue du Département	Toiture, zinguerie	40 260,77 €	2 000 €
Mme AYREAULT Sandrine	26/04/2021	7 rue Saint Nicolas	Toiture, zinguerie	16 220,61 €	4 000 €

Adopté à l'unanimité

Concernant le rapport annuel de la Ville sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2020 :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2020 ci-après annexé.

Concernant l'adoption du programme d'actions 2021 du contrat de ville 2015-2022 :

- **PREND ACTE** de la prorogation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre des mesures de la Loi de finances pour 2019 ; -**ADOpte** le programme des actions 2021 et le plan de financement du contrat de ville 2015-2022, conformément au tableau annexé à la présente ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière avenant n°7 du contrat de ville avec les différents partenaires.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution d'une garantie d'emprunt à l'association Marie-Brisson :

- **DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 d'euros souscrit par l'emprunteur « Association Marie Brisson » auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la proposition jointe en annexe ; -**PREVOIT QUE** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple Crédit Agricole Atlantique Vendée, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution d'une garantie d'emprunt à Vendée Logement Esh :

- **DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 14.726,70 d'euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°121863 constituée de 1 Ligne du prêt ; Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. -**PREVOIT QUE** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

-S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant les créances éteintes sur l'exercice budgétaire 2021 :

- **ADMET** en créances éteintes au budget principal, la somme de 144,18 €, suivant le détail ci-dessous :

Tiers	Date du jugement	Montant
RAMADHANIE ASHA	30/12/2020	144,18

Adopté à l'unanimité

Concernant le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice budgétaire 2020 :

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2020 comme suit dans le tableau I en annexe ; -**ARRETE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2020 comme suit dans le tableau II en annexe ; - **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

Annexe I

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section d'investissement					
Budget Principal	5 389,68		-334 834,71	1 209 152,85	879 707,82
Section de fonctionnement					
Budget Principal	1 704 550,52	1 181 331,64	-198 906,08	620 411,44	944 724,24
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					1 824 432,06 €

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDE	
	Balance d'entrée	Année en cours	Total	Balance d'entrée	Année en cours	Total	Débit	Crédit
861 - Titres et valeurs en portefeuille								
Parcabout	235 674,00	5 881,00	241 555,00	0,00	29 684,00	29 684,00	211 871,00	0,00
Forum des jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médiathèque	2 416,50	0,00	2 416,50	0,00	0,00	0,00	2 416,50	0,00
Patinatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Police municipale disques	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	0,00
Musée	0,00	4 332,00	4 332,00	0,00	0,00	0,00	4 332,00	0,00
Fontelys	12 182,00	8 021,00	20 203,00	0,00	20 203,00	20 203,00	0,00	0,00
Produits divers	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	0,00
Sous-total compte 861	250 272,50	22 116,00	272 388,50	0,00	53 768,00	53 768,00	216 619,50	0,00
862 - Titres et valeurs chez les correspondants								
Parcabout	0,00	29 684,00	29 684,00	0,00	29 684,00	29 684,00	0,00	0,00
Forum des jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médiathèque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Patinatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Police municipale disques	2 008,50	0,00	2 008,50	0,00	2 008,50	2 008,50	0,00	0,00
Musée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fontelys	10 178,00	5 128,00	15 306,00	0,00	15 306,00	15 306,00	0,00	0,00
Produits divers	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	0,00	0,00	1 941,00	0,00
Sous-total compte 862	12 186,50	38 753,00	48 939,50	0,00	46 998,50	46 998,50	1 941,00	0,00
863 - Compte prise en charge								
Parcabout	0,00	23 803,00	23 803,00	235 674,00	0,00	235 674,00	0,00	211 871,00
Forum des jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médiathèque	0,00	0,00	0,00	2 416,50	0,00	2 416,50	0,00	2 416,50
Patinatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Police municipale disques	0,00	2 008,50	2 008,50	2 008,50	0,00	2 008,50	0,00	0,00
Musée	0,00	0,00	0,00	0,00	4 332,00	4 332,00	0,00	4 332,00
Fontelys	0,00	22 368,00	22 368,00	22 368,00	8,00	22 376,00	0,00	0,00
Produits divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 941,00	1 941,00	0,00	1 941,00
Sous-total compte 863	0,00	48 179,50	48 179,50	262 459,00	6 281,00	268 740,00	0,00	220 560,50
TOTAL GENERAL	262 459,00	107 048,50	369 507,50	262 459,00	107 048,50	369 507,50	220 560,50	220 560,50

Annexe I

-APPROUVE le compte de gestion 2020 présenté par le Trésorier municipal.

Adopté à l'unanimité

Concernant le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2020 :

- **DESIGNE** comme présidente de séance, pour ce point, Mme LÉGERON Ghislaine ;
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2020 suivants :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2020	15 303 554,76
Recettes 2020	15 104 648,68
Résultat de l'exercice 2020	-198 906,08
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 143 630,32
Résultat à affecter	944 724,24

Investissement	Réalisé
Dépenses 2020	5 427 800,52
Recettes 2020	5 092 965,81
Résultat de l'exercice 2020	-334 834,71
Résultat d'investissement reporté (001)	1 214 542,53
Résultat à affecter	879 707,82
Résultat global de clôture (I)	1 824 432,06

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2020 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

Restes à réaliser (investissement)

Dépenses	4 270 814,01
Recettes	2 306 714,27
Résultat des RAR (II)	-1 964 099,74

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2020 sur 2021 :

- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal comme suit :

Section d'investissement	
Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	944 724,24 €
Compte 001 – excédent	879 707,82€

Adopté à l'unanimité

Concernant le budget supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2021 :

- **VOTE** par opération et par chapitre le budget supplémentaire du budget principal 2021, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :
 - Section d'investissement 5 330 806,01 €
 - Section de fonctionnement 39 947,00 €.

Adopté à la majorité : 25 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD ayant reçu procuration de M. METAY, M. MACORPS, M. FOURAGE ayant reçu procuration de Mme ROUSSILLON, M. GERBAUD et de Mme SÉGUY.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché du : 04/06/2021
au



Le Maire,


Ludovic HOCRON